

Réponse du Front de Gauche aux questions du SNES, pour la première circonscription du Val d'Oise

« La gouvernance ».

L'autonomie n'a d'autre objectif que la mise en concurrence des établissements et l'institution d'un marché de l'éducation en mettant également en concurrence les disciplines, les personnels et au final les élèves. Ce n'est ni plus ni moins que l'institution d'une école à plusieurs vitesses qui est visée. Cette offensive libérale est couplée à la destruction de la carte scolaire et aura pour conséquence d'imposer des établissements richement dotés à côtés de ghettos scolaires. Mettre fin à l'autonomie est donc clairement et résolument au cœur du combat que nous menons contre les libéraux. Avec l'adoption de la loi LRU dès l'été 2007, le gouvernement avait donné le ton. Dans ses vœux le 5 janvier 2012, Nicolas Sarkozy a annoncé clairement sa volonté de généraliser ce principe à tout le système éducatif. Nous savons que l'affrontement se fera sur ce terrain là. Corollaire de l'autonomie, nous refusons toute dislocation des programmes et horaires nationaux, lesquels sont la garantie de diplômes nationaux. Nous sommes donc non seulement contre tout « élargissement » de l'autonomie mais pour la suppression de tous les textes (lois et décrets) qui ont commencé à détruire le cadre national de l'enseignement public. Le recrutement, la formation, le mouvement et la notation des personnels, et des enseignants notamment, doivent demeurer dans un cadre national et exclure toute intervention ou influence locale de quelque nature que ce soit. Nous partageons, bien sûr, votre demande que la formation, les horaires d'enseignement et la gestion des personnels « demeurent sous la responsabilité de l'État ». Nous considérons que cette demande légitime est contradictoire avec toute forme d'autonomie. Les horaires et les contenus des programmes doivent rester définis à l'échelle nationale, de manière stricte et sur une base hebdomadaire. Tout « assouplissement » local d'une partie des volumes horaires, toute flexibilité, conduisent à l'inégalité et entraînent des rivalités et conflits entre les enseignants et les équipes. L'autonomie a aussi comme conséquence de s'attaquer aux statuts. L'expérimentation ECLAIR permet au chef d'établissement de recruter son personnel. Ce n'est pas acceptable. Plus largement : Ce sont les lois de « décentralisation » qui sont à l'origine de l'autonomie de gestion des établissements (loi Defferre en 1982 et les suivantes... loi de 2004...). Ces lois s'articulent aux lois de formation initiale et professionnelle (loi d'orientation de 2005, lois sur l'apprentissage tout au long de la vie, LRU dans le supérieur...). C'est donc un dispositif général qui devra être reconsidéré. D'une manière générale, dans l'éducation, comme partout, nous mènerons une politique qui frappe les marchés financiers. Nous ne les laisserons pas entrer dans nos écoles. Partout où ils sont déjà nous les en sortirons par la force de la loi républicaine.

Classes préparatoires aux grandes écoles :

Le Front de Gauche se prononce pour une relance forte de l'accès aux qualifications supérieures et une démocratisation de cet accès. En effet l'accroissement du pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur qu'a connu notre pays semble aujourd'hui enrayé et cette augmentation ne s'est pas accompagnée d'une diminution sensible des inégalités sociales. C'est dans ce cadre que nous envisageons les questions relatives aux CPGE. L'enseignement supérieur est caractérisé par la coexistence de voies différentes, l'Université (incluant désormais les IUT), les CPGE et les Grandes Écoles, les STS et de multiples écoles professionnelles,

souvent privées ou relevant d'autres ministères. Les politiques menées jusqu'à présent ont accentué la hiérarchisation de ces voies et la concurrence entre elles. Il s'agit de substituer une logique de complémentarité et de coopération à la logique de concurrence. Dans ce cadre nous pensons qu'il faut porter remède au sous financement chronique qui est celui des universités non pas en redéployant les moyens existants mais en portant l'investissement dans le supérieur au niveau indispensable pour atteindre ses objectifs et prendre en charge des étudiants issus de baccalauréats divers et de milieux sociaux souvent écartés des formations supérieures. Nous considérons qu'il faut développer des passerelles entre l'université et les autres voies, singulièrement les CPGE, afin notamment de développer l'indispensable lien avec la recherche. Concernant les enseignants les modalités de ces liens à établir seront à négocier avec leurs organisations afin de favoriser les échanges et valoriser les qualifications des uns et des autres. Par ailleurs il faudra veiller à ce que les CPGE accueillent une part plus importantes d'élèves issus de milieux modestes notamment en s'ouvrant plus largement aux bacheliers technologiques. Cela renvoie notamment à une implantation territoriale des CPGE qui corresponde aussi aux zones où étudiant ces jeunes mais aussi à la création de classes ou de modules permettant cette prise en charge ainsi qu'à une réflexion sur les contenus et les pédagogies mises en œuvre.

Concernant les Chefs d'établissement, CA, équipes pédagogiques.

Le chef d'établissement, représentant du ministère, doit veiller au respect du caractère national des enseignements, veiller à protéger les enseignants des pressions extérieures et garantir leur liberté pédagogique.

Les équipes pédagogiques ne peuvent fonctionner utilement que sur la base de la plus grande liberté et du volontariat. Que ce soit l'équipe d'une classe ou l'équipe d'une discipline, une telle équipe ne doit en aucun cas devenir un groupe de pression s'imposant à un collègue, remettant en cause sa liberté pédagogique, comme c'est souvent le cas dans les établissements privés. Quant au CA, il est devenu l'outil par lequel les groupes de pression locaux exercent leur influence et par lequel se met en place la dislocation des cadres nationaux. Il définit et vote le "projet d'établissement", qui est une pièce maîtresse de l'autonomie des établissements. Créé en 1989, confortée par la loi d'orientation de 2005, ce projet contribue à ce que les établissements soient de plus en plus diversifiés et concurrentiels. Cela devra être remis en cause. Mettre fin à L'autonomie est une nécessité pour que la liberté pédagogique des enseignants, libertés individuelles ou exercées en équipes aux contours libres et variés, puisse s'exercer pleinement, dans le cadre des enseignements et programmes nationaux. Compétence des recteurs : Elles doivent être réduites. Dans leurs attributions, tout ce qui va dans le sens de l'éclatement du cadre national de l'enseignement public devra être supprimé, de même que leurs pouvoirs « disciplinaires » exorbitants : les personnels de l'enseignement sont des travailleurs fonctionnaires dont les droits vis-à-vis de la hiérarchie (et des pressions politiques ou autres) doivent être protégés et renforcés. Le processus en cours transformant les inspecteurs d'académie en simple auxiliaire des recteurs va dans le sens de la liquidation des départements et de la constitution d' « académies-régions » autonomes : les prérogatives des IA seront rétablies.

Carte

scolaire

Un service public d'éducation national, pour garantir un même accès à l'éducation sur tout le territoire

en éradiquant les logiques de concurrence qui sabordent notre système éducatif. Nous en finirons avec les politiques d'autonomie libérale et mettrons un terme à la politique ségrégative de Nicolas Sarkozy en matière de carte scolaire en faisant primer l'intérêt général. Une sectorisation repensée sera mise en place fondée sur de nouveaux redécoupages, fidèle aux réalités locales, concertée avec tous les acteurs des territoires et encadrée par des observations locaux de la mixité sociale.

Recrutement des enseignants

Redonner sens au métier d'enseignant est une priorité. Une nouvelle réforme de la formation des enseignants articulera formation de haut niveau dans la ou les disciplines à enseigner, formation professionnelle et ouverture à la recherche et s'appuiera sur des pré-recrutements. Nous soutiendrons la relance de la recherche en éducation, la formation continue et la création de temps d'échanges pédagogiques de réflexion et d'élaboration dans les établissements. Nous renégocierons les règles de gestion pour en supprimer tout arbitraire. Le statut de fonctionnaire d'État, garantie de la liberté pédagogique et de l'égalité du service public sur tout le territoire, sera renforcé. Il ne saurait être question d'accroître la charge de travail des enseignants ou de diversifier leurs tâches.

Concernant les CPE, Copsy, assistantes sociales et personnels éducatifs

Les CPE, ont vocation à être reconnus comme de véritable adjoint de direction au chef d'établissement développant une politique éducative ouverte sur le territoire, d'une part parce qu'ils sont les professionnels positionnés au cœur de la vie des élèves et des familles dans et autour de l'établissement en matière d'accompagnement, de suivi et d'actions éducatives ; ils doivent en ce sens bénéficier d'une véritable autorité par délégation des principaux d'établissement, à développer les actions visant à améliorer la prise en compte des élèves, en tant qu'élève et que jeunes de territoires en s'appuyant sur les réseaux de partenaires et les dispositifs locaux pour développer de véritables actions de suivis des élèves et des élèves en difficulté (groupes de suivis des élèves en difficultés avec partenaires, animation des dispositifs relais ou SAS, partenariat avec les dispositifs de réussite éducative...); ils doivent également avoir la possibilité de développer de véritables actions pour communiquer et impliquer les parents dans le suivi des élèves (médiation école famille, médiation culturelle, café des parents) ; les CPE doivent également pouvoir jouer leur rôle de veille sociale et d'animation d'une véritable politique de prévention au sein et aux abords des établissements, en disposant d'un statut de cadre de direction leur permettant d'en assumer les prérogatives (CESC, actions de prévention, travail avec les CLSPD...); les CPE doivent pouvoir être identifiés comme des référents de la lutte contre le décrochage scolaire intervenant en partenariat avec les équipes pédagogiques de part leurs compétences transversales et éducatives.

Pour mener cette politique ambitieuse, il est nécessaire de permettre aux CPE de s'appuyer sur des personnels éducatifs dont le statut sera professionnalisé et déprécarisé, dans le cadre de la création d'une véritable filière éducative de l'éducation nationale.

Afin de mener un travail complémentaire d'accompagnement social, d'écoute, d'appui à l'orientation aux élèves et aux familles, il est nécessaire de donner aux Copsy et aux AS, un espace de travail défini, c'est-à-dire un poste par établissement et pas un demi ou quart de poste ; sous l'égide des

CPE, c'est professionnel pourront appuyer le développement d'actions éducatives, préventives et d'accompagnement social au sein de l'établissement, ceci en partenariat avec les professionnels de territoire afin de garantir l'articulation des compétences et le passage de relais, pour les personnels de l'éducation nationale restent dans leur champs d'intervention.

Cette politique éducative ambitieuse ne peut se faire que dans le cadre d'une école réellement ouverte sur la ville et les familles, qui dispose de moyens réels et adaptés aux enjeux

Evaluation : le texte « Châtel » doit être abrogé de toute urgence.

L'évaluation doit rester individuelle, et sous la forme d'une double évaluation (pédagogique par un inspecteur de la spécialité et administrative par le chef d'établissement). Doit totalement être rejetée toute forme d'« entretien professionnel » comme le prévoit le texte gouvernemental. Et peut importe qui réalise cet « entretien » qui instaure le management par objectifs et l'avancement à la performance. C'est un dispositif destructeur sur le plan humain, qui est imposé à tous les fonctionnaires par la loi de mobilité de 2009 et son décret d'application du 28/07/2010 Nous abrogerons tous les textes qui instaurent cet « entretien » (le projet en cours et le décret de 2010) ainsi que des lois qui instituent le management de la performance : loi de mobilité de 2009, loi de modernisation de la Fonction publique de 2007 (ainsi que la LOLF de laquelle découle la RGPP).

« Les salaires »

Nous faisons de la revalorisation des métiers de l'éducation une priorité. Contrairement à la campagne savamment orchestrée par les libéraux, les fonctionnaires en général, les enseignants en particulier, ne sont pas des privilégiés. Des enquêtes récentes ont montré la faiblesse des salaires des enseignants français par rapport à leurs homologues européens. Cela passe bien entendu par la question salariale qui ne peut se faire que par une augmentation de la valeur du point d'indice. Nous récusons les autres formes qui ont été envisagées notamment dans le rapport Pochard : primes au mérite, indemnités pour des missions non statutaires, heures supplémentaires. Elles conduisent à la remise en cause des statuts, à une intensification du travail, à une réduction de l'emploi. Une autre forme de revalorisation consistera à déprécier l'ensemble de la fonction publique. La titularisation de la totalité des précaires de l'éducation nationale se fera selon des formes républicaines : le respect des statuts passe par l'organisation d'examens visant à la vérification formelle de l'aptitude d'exercer. Par la suite, il s'agira de veiller à ce que ne se reconstitue pas un stock de personnels précaires : le nombre de postes offerts aux concours sera augmenté, des systèmes de pré recrutement seront mis en place afin de garantir une mixité sociale plus grande dans le corps enseignant, un soutien plus sincère et loyal au quotidien de la part de la hiérarchie rendra le métier plus attractif. Enfin l'augmentation du SMIC à 1700 euros entraînera bien évidemment une hausse des salaires les plus faibles qui sont nombreux dans l'éducation nationale, mais poussera également l'ensemble des rémunérations.

La question salariale des agents de la fonction publique doit faire l'objet de rendez-vous annuels entre le gouvernement et les organisations syndicales pour aborder leur actualisation. Cela passe par une annulation de la désindexation des salaires qui a fait perdre près de 20 % de leur

traitement aux agents depuis 1984. Alors qu'un enseignant débutait sa carrière avec un salaire équivalent à plus de 2 fois le SMIC, il n'est plus aujourd'hui que de 1,3 fois le SMIC. L'indexation du point d'indice de la Fonction publique sur les prix est étroitement liée à la revalorisation des indices de traitement.

La revalorisation des métiers doit concerner l'ensemble de la profession. Nous nous inscrivons en faux contre la mise en concurrence des personnels et l'individualisation de la rémunération qui n'ont pour but que d'introduire une gestion managériale. La question salariale ne saurait être disjointe de la défense des statuts, équivalent du code du travail pour la fonction publique.

« La formation »

Cette question est transversale et la nécessaire formation se retrouve dans les différentes fiches thématiques que vous nous avez transmises. Nous reprendrons donc ici les grands principes qui s'appuient sur les deux aspects : la reconstruction de la formation suite à la casse opérée et le mode de recrutement. Le Front de Gauche ne peut être qu'en plein accord avec votre affirmation qu'« enseigner est un métier qui s'apprend ». Nous avons été de tous les combats aux côtés des enseignants et des parents d'élèves contre la réforme de la mastérisation, qui a entraîné de facto la disparition des IUFM. Il est inadmissible tant pour les personnels que pour les élèves que des étudiants non formés soient envoyés directement dans les classes. Le Front de Gauche rétablira un enseignement professionnel national cadré et unifié. Celui des IUFM, bien que perfectible, permettait une égalité et un accès pour tous au métier d'enseignant. Il nous faudra donc repenser une réforme de la formation des enseignants qui articule formation de haut niveau, formation professionnelle et ouverture à la recherche. Nous soutiendrons la relance de la recherche en éducation, la formation continue et la création de temps d'échanges pédagogiques, de réflexion et d'élaboration dans les établissements. Nous introduirons également des modules selon la spécialisation choisie (voir aussi fiche sur la maternelle). La question des recrutements n'est pas anodine. En effet, il faut faire en sorte qu'il tienne mieux compte de ce qu'est le peuple français. Cinq années d'études au-delà du baccalauréat c'est inenvisageable pour les familles qui n'en n'ont pas les moyens. Devenir enseignant ne peut pas être réservé qu'à celles et ceux qui ont les moyens de poursuivre leurs études. La diversification sociale du corps enseignant nécessite la mise en place d'un pré-recrutement, (du type IPES).

« Le second degré »

Les objectifs de la scolarité obligatoire sont de donner à tous les élèves une culture commune de haut niveau, quelle que soient les voies choisies (générale, technologique ou pro), en créant les conditions de réussite et en rendant effectives les passerelles entre ces voies. Nous voulons affirmer ici l'égalité de dignité des voies qui participent pareillement au projet d'émancipation individuelle et collective. A l'inverse, la loi d'orientation de 2005 segmente les savoirs entre le socle commun minimaliste et utilitariste pour la plèbe et les programmes pour quelques autres. Ce faisant, cette loi organise le tri social en niant le fruit de notre héritage progressiste et humaniste issu des Lumières qui pose le postulat que tous les enfants sont capables d'apprendre les mêmes choses. Dans cette perspective, nous proposons d'allonger l'obligation scolaire à 18 ans. Ce n'est pas une simple mesure d'ajustement d'ordre technique, mais une mesure qui permettra de faire un saut qualitatif. C'est une nécessité pour relever les défis lancés par les réalités d'un monde de plus en plus

complexe, aussi bien en termes de formation du citoyen que d'insertion dans le monde du travail. L'acquisition de ces connaissances exige un temps supérieur à celui octroyé à l'heure actuelle. L'idée d'étaler sur deux années supplémentaires le cursus scolaire devient un préalable pour que chacun puisse se familiariser avec des savoirs indispensables. Il faut du temps pour répondre à ce degré d'ambition. C'est une condition sine qua non pour procéder à l'élévation du niveau de connaissance et de qualification de l'ensemble d'une classe. La mesure aura précisément pour le collège unique un impact bénéfique. Elle possède un double avantage : désenclaver le temps de scolarité passé au collège et dédramatiser l'orientation. Les choix d'orientation seront de la sorte inclus au sein des parcours scolaires, et non plus situés en fin de scolarité obligatoire. Un souffle oxygénant sera ainsi apporté au collège unique en l'inscrivant au cœur de la scolarité obligatoire et non plus comme un terminus anxiogène à un âge où il est parfois prématuré de devoir faire des choix engageant aussi lourdement sa future vie d'adulte. Une autre vertu résiderait dans le processus de démarchandisation de la sphère éducative qui s'en trouverait de facto favorisé. L'obligation ne peut en effet rimer qu'avec gratuité, même si malheureusement l'équation souffre de trop d'entorses qui malmènent notre conscience républicaine. Nous savons tous que la scolarité post-collège, échappant à l'obligation, correspond à des dépenses difficiles à supporter pour de nombreuses familles. C'est là que commencent les spécialisations : pour les libéraux, toute spécialisation est à considérer comme un investissement personnel devant être financé par les familles, et non pas pris en charge par la collectivité. Cette logique, individualiste et marchande, que la volonté d'instaurer un chèque éducation pousse à son paroxysme, doit être contrecarrée : l'allongement de la scolarité obligatoire y contribuera. La mixité sociale est un facteur décisif de cohésion républicaine. La carte scolaire doit donc être rétablie. Il faudra en l'espèce plus de volontarisme et non céder aux sirènes de l'individualisme comme ceux qui prêchent pour un libre choix des élèves et des familles entre plusieurs établissements. Pour notre art, nous entendons rétablir une carte scolaire repensée. Une fois encore, nous ne saurions déconnecter cette problématique de celles plus globales qui touchent au logement, aux moyens de transport, à l'urbanité, mais aussi à la planification écologique et à la relocalisation de l'activité. La taille des établissements doit également être repensée. Les économies d'échelle engendrées par des établissements-paquebots est inversement proportionnelle au souhait que nous formulons de faire primer la dimension humaine. Une nouvelle carte scolaire pour l'égalité passe aussi par une offre scolaire diversifiée et homogène sur l'ensemble du territoire, tant dans les filières générales que professionnelles et techniques. On ne peut pas continuer à trouver des départements entiers où les seules possibilités d'orientation pour les élèves en fin de 3ème soient en 2nde comptabilité nouvellement métiers du tertiaire, au prétexte que ce sont les seules où « il reste des places ». De la même manière, certaines options de lycées ne peuvent être condensées au sein d'un pool d'établissements qui viserait par ce biais à l'élitisme. L'attribution d'options rares ou considérées comme valorisantes à des lycées de banlieues ou de zones rurales, et non plus quasi exclusivement à des lycées de beaux quartiers, permettrait d'assécher partiellement l'une des tactiques d'évitement social. Penser l'offre scolaire de la sorte, c'est considérer que les élèves doivent se plier à leur déterminisme territorial et social. C'est cette pensée, au sein même de l'institution, que nous devons révolutionner. La lutte contre l'échec scolaire et les inégalités est donc au cœur même de la refondation de l'école et des programmes sur la base de l'élève qui n'a que l'école pour apprendre les savoirs scolaires afin de réduire l'échec scolaire, de donner à tous les clefs pour entrer dans les apprentissages scolaires,

s'émanciper, et ce sur tous les champs de la connaissance. Le service public d'éducation nationale devra prendre en charge tous les apprentissages nécessaires pour réussir à l'école : il faut en finir avec la délégation aux familles, aux collectivités locales ou aux cours privés. L'école doit se faire à l'école

Les RASED, bien qu'ils aient fait la preuve de leur capacité à répondre aux difficultés scolaires des élèves, ont été véritablement sabordés sous le quinquennat d'airain Sarkozy. Nous les rétablirons dans leurs missions et leurs moyens et mettrons en discussion la généralisation des pratiques qui permettent de répondre à la difficulté scolaire. Nous n'oublions pas qu'à coté des enseignants, il y a nécessité de trouver dans les établissements des personnels qualifiés qui assurent les autres métiers de l'éducation : personnels sociaux, de santé, d'orientation, TOS....

Nous proposerons donc avec tous les acteurs concernés de travailler à une nouvelle loi d'orientation. Cela passe bien évidemment par l'abrogation préalable de la réforme du lycée qui a notamment ouvert la voie à l'autonomie des établissements et à la mise en concurrence. Mais dès le 7 mai, nous prendrons des mesures immédiates en 2012 dont le rétablissement des postes supprimés et le lancement de la grande entreprise de déprécarisation.

« les rythmes scolaires »

Les rythmes scolaires ont été utilisés par les libéraux comme un levier masqué pour d'autres desseins inavouables : politique de casse des statuts, accroissement de la précarité, baisse du coût de l'enseignement par le recours à des personnels non qualifiés et à une intensification du travail des enseignants (réalité préoccupante que vous décrivez bien dans votre texte). Au-delà de ces simagrées gouvernementales, il faut sortir de l'instrumentalisation de cette question et partir de l'enfant et du jeune et non pas des intérêts du lobby touristique, ou de la volonté à peine masquée de remettre en cause les statuts des personnels enseignants, et d'opposer parents et professeurs. Partir du préalable de l'interaction avec l'ensemble des rythmes sociaux est un apport à une pensée globale de l'école et de toute la société. L'école n'est de fait pas déconnectée du reste de la société et les enfants pâtissent des conditions de vie matérielles et sociales de leurs parents. C'est pourquoi le lien est indéfectible entre école et République, entre école et droits sociaux. Pour ne pas faire porter à l'école toute la responsabilité des maux, ce qui est nécessaire est de repenser les rythmes sociaux. C'est pourquoi nous avons au cœur de notre programme la lutte contre la précarité, qui s'accompagne d'une pensée globale sur les temps. Par exemple lorsque nous combattons pour la relocalisation, nous combattons par le même biais à diminuer la distance entre lieu de travail et lieu de domicile. En ce qui concerne concrètement le temps passé dans les établissements scolaires, la préoccupation doit bien être celle du respect du rythme de l'enfant et du jeune. Il ne saurait être question de céder aux sirènes de la mode d'une école morcelée où le matin aurait lieu des cours dits fondamentaux et l'après-midi laissée libre ou réservée aux activités culturelles et sportives (sous un statut hors scolaire qui plus est). Tout d'abord, nous refusons cette vision du savoir utilitariste et l'ambition émancipatrice que nous portons est bien plus ambitieuse que de résumer l'école au funeste triptyque « lire-écrire-compter ». Ensuite, les études nous ont démontré que les pics d'attention des élèves n'étaient pas si automatiques entre matinée et après-midi. Le temps passé à l'intérieur de l'établissement scolaire peut même être allongé si les journées sont mieux conçues et si existe une meilleure articulation des temps scolaires. Le temps de travail personnel de l'élève peut être compris dans cette journée : la mise à disposition des bibliothèques

scolaires, la présence de personnels de l'éducation nationale permet de réduire les inégalités flagrantes face aux devoirs et aux recherches. L'école peut donc garantir à tous ces élèves tout ce qui aujourd'hui relève des moyens financiers de ses parents (activités culturelles, sportives, devoirs, initiation aux pratiques informatiques... mais aussi jardinage ou autres loisirs). La question des rythmes scolaires dessine en fait l'école que nous voulons. La pause méridienne de 90 minutes est un minimum à garantir à toutes et tous. Il est inconcevable par exemple que le temps de l'aide personnalisée se fasse durant cette pause plus que nécessaire. Pour ce qui est de l'organisation de l'année, nous sommes favorables à alterner 7 semaines de classe avec 2 semaines de vacances. Sur la question des vacances d'été, elles doivent être pensées afin de ne pénaliser personne, ce temps étant souvent consacré à pouvoir retrouver ses proches éloignés et permettant aux enfants vivant avec des parents séparés d'avoir des temps longs d'échange. L'exemple des pays ayant raccourci leurs vacances doit aussi nous interpeller, car bien souvent, pour des raisons météorologiques, les établissements doivent fermer quand même pour cause de grosse chaleur.

« La précarité »

Cette question est un axe central et majeur de notre politique. Nous n'avons cessé de dire que le premier acte que nous poserons au sein d'un gouvernement du Front de Gauche sera un vaste plan de titularisation de l'ensemble des précaires des 3 fonctions publiques. La lutte contre la précarité est un objectif commun que nous menons sur le fond, non pas pour défendre quelques soi-disant privilèges mais pour abattre le système d'organisation sociale que les libéraux, méticuleusement, nous préparent de longue date. La précarité est un fléau dont nous devons débarrasser chaque pan de la société, car elle conduit tout le monde à agir sous les principes du capitalisme de notre temps : flexibilité, accessibilité permanente, instantanéité. Résister, dénoncer, c'est déjà vaincre l'idée que la précarité est une fatalité et que chacun est responsable de sa détresse. La précarité est un rapport social global : elle ne concerne pas que le type de contrat de travail mais tous les aspects de la vie qui au final en dépendent : le logement, l'accès aux ressources essentielles comme l'eau et l'énergie, les transports... La précarité s'insinue de fait dans tous les aspects de la vie personnelle. C'est en la faisant reculer que nous ouvrirons les horizons de l'émancipation. La fonction publique est durement touchée avec une armée de précaires qui vit dans l'insécurité sociale. Plus de 870 000 non titulaires sur 5,3 millions de personnels publics ! 16 % de précaires dans l'ancien royaume de la stabilité de l'emploi ! Et l'éducation nationale n'est pas en reste avec plus de 100 000 précaires quand certains dénoncent honteusement les statuts. En ce qui concerne plus spécifiquement l'éducation nationale, le Front de Gauche porte comme vous le savez le projet d'une école émancipatrice. Or la précarité n'atteint pas seulement les conditions de travail mais le contenu du travail en attaquant durement la constitution des équipes pédagogiques, sans cesse changeante, ne permettant pas le suivi nécessaire. Nous entendons donc bien commencer par le commencement et la rendre émancipatrice pour celles et ceux qui la font vivre. Comment supporter qu'une telle proportion de précaires soit présente. Des personnels qui ont fait preuve de leur savoir-faire sont obligés de végéter. La première tâche d'un gouvernement de gauche est de titulariser la totalité des précaires. Et de le faire sans brutaliser le statut de la Fonction publique et le statut des enseignants. Nous pouvons faire passer à tous les précaires par un examen professionnel (pas un concours) qui est une vérification formelle de l'aptitude à faire son travail. La condition ensuite est de devenir vertueux et prévoyant pour cesser de recruter des précaires. Cela

va bien au-delà que la récente loi adoptée de titularisation, qui ne règle en rien la question fondamentale, mais qui permet de plus par son biais de respecter la RGPP et déconstruire le statut. Etre prévoyants est une nécessité quand nous allons accueillir toujours plus d'enfants et de jeunes dans nos écoles et que dans le même temps nous souhaitons un enseignement répondant au besoin de haut niveau de qualification et visant la réussite de toutes et tous. Si les recrutements se sont taris, c'est bien parce que ce gouvernement a méthodiquement supprimé la formation des maîtres et diminué jusqu'à l'absurde le nombre de postes ouverts aux concours. Il faut répondre à ce défi en se donnant les moyens de remplacer tous les postes vandalisés par la droite depuis 2007. La résorption de la précarité passe donc aussi par l'exigence d'un haut niveau de qualification des personnels de l'éducation et un large recrutement social (par le biais de pré-recrutement). Cela passe aussi par le fait de donner un statut et une stabilité à toutes celles et ceux qui forment les équipes pédagogiques. Enfin, nous savons le rôle nécessaire joué par les AED et AVS. De deux choses l'une : soit ces personnels sont là pour décorer, soit ils remplissent une tâche essentielle, ce que nous considérons au Front de Gauche, et dans ce cas ils doivent être sortis des griffes de l'instabilité et de la précarité. C'est donc en ce sens que nous agirons. La lutte contre la précarité se joue à tous les étages, dans l'éducation et dans la société. Partout où elle a été installée, nous l'en délogerons car il en va de l'intérêt général et de la nature même de la société que nous voulons.